

COMMUNIQUE DE PRESSE : APPEL A MANIFESTATION

LE 12 DECEMBRE A 14H DEVANT LE MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES CONTRE LA RE-ARCHITECTURE DES METIERS DU SOCIAL

Soyons le plus nombreux possible à cette journée que nous voulons unitaire et nationale pour défendre un Travail Social qui s'ancre dans la solidarité. Professionnels de terrain, formateurs, étudiants, chercheurs et toute personne physique ou morale concernée par le travail social, soyons dans la rue le 12 décembre !

On ne gère pas l'autre, on l'accompagne !

Lancée en janvier 2013, la réforme du travail social est en train d'être décidée, comme le montre la publication récente des rapports visant la ré-ingénierie des diplômés du travail social. Le contenu de ces rapports n'apparaît pas représentatif de la réalité des professionnels et cette démarche répond manifestement à d'autres logiques que celle de l'amélioration des métiers. Le 15 décembre prochain, la dernière version du document sur la ré-architecture des métiers sera soumise à l'approbation de la Commission Professionnelle Consultative

Nous refusons cette ré-architecture des métiers et manifesterons le 12 décembre 2014 :

- **Parce qu'elle ne s'est pas construite selon un processus démocratique.** Non seulement elle n'a pas été soumise à un débat public, mais la logique est d'utiliser des pseudos-Etats Généraux du Travail Social organisés de façon descendante comme moyen de faire valider cette refonte par l'ensemble du secteur. Cela dénature ainsi le principe même d'Etats Généraux et fausse les échanges qui pourraient s'y tenir.
- **Parce qu'elle s'ancre dans une logique de rationalisation financière basée sur des principes néolibéraux en matière économique comme en matière sociale :**
 - Au nom de l'Europe qui justifierait cette absence de débats sur cette refonte, et l'imposerait comme inéluctable.
 - Au nom du soit disant « droit des usagers », ces derniers se retrouvant manipulés pour justifier les réformes en cours, loin des valeurs de solidarité.
 - Au nom des nécessités de la quantification de l'action qui nient la réalité psychique et sociale du sujet, en exigeant des contraintes de performance des professionnels.
 - Au nom d'une efficacité traduite en termes de productivité et non de mieux vivre ensemble.
- **Parce qu'elle ne propose aucun projet de société si ce n'est celui de réduire et parfois casser les solidarités existantes :**
 - En supprimant les logiques de métiers au profit de compétences individuelles uniquement.

En passant d'une pratique d'accompagnement à une pratique gestionnaire, y compris de gestionnaires de cas.

En formant des professionnels pour qu'ils soient avant tout en capacité de répondre d'appels à projet, dans un climat de concurrence et de suspicion tournant le dos aux partenariats et à la coopération.

En délégitimant les diplômes d'État au profit d'une gestion régionale des compétences.

En considérant les personnes en situation de vulnérabilité comme largement responsables de leur situation sans remettre en question ni les politiques publiques ni les nouvelles méthodes du management public empruntées aux entreprises.

- **Parce qu'elle instrumentalise la situation de précarité des étudiants pour s'imposer comme une réponse :**

La loi du 10 juillet 2014 relative à l'amélioration des conditions de stage était sensée venir renforcer la gratification et encadrer précisément les conditions d'accueil des stagiaires sur sites qualifiants. Cependant cette loi a été votée sans donner les moyens pratiques aux terrains de stage de pouvoir la financer. Libérer les terrains de stage de la charge de gratifier en mutualisant les fonds puis en mandatant un organisme chargé de gratifier directement les étudiants (l'Agence de Services et de Paiement par exemple) aurait été une solution qui n'a pas été retenue.

Cela a mis les étudiants en situation de concurrence entre eux et les terrains dans une impossibilité de transmission, pire encore que les années précédentes.

Au lieu d'être un véritable progrès face à la précarité grandissante des étudiants, cette loi n'a été qu'un effet d'annonce, comme les lois sur la gratification qui l'ont précédée.

La transformation des stages sur site inscrits dans la durée en alternance, en alternance dite « intégrative » de durée moindre et hors champ, voire hors terrain est proposée comme une solution dans la refonte à un problème qui a été construit de toute pièce.

Enfin et surtout parce que cette ré-architecture valide la domination de l'expertise sur la relation compréhensive de l'autre :

En partant de protocoles préétablis, au lieu de favoriser la rencontre avec l'autre, pour mieux l'accompagner en partant de ses attentes.

En conduisant les travailleurs sociaux à n'être plus que de simples exécutants des politiques publiques, ne permettant pas de ce fait l'émancipation des personnes accompagnées, alors même qu'expérience et leur partage tout au long de la vie professionnelle.

En réduisant les stages longs de la formation des étudiants et les stages sur site qui sont pourtant, dans nos métiers comme dans tous les métiers de l'humain, les meilleures garanties d'une bonne transmission des pratiques, d'une organisation

adaptée du temps nécessaire à tout accompagnement humain et d'une préparation efficace à l'approche réflexive et prospective.

Le travail social auprès des populations en difficulté ou vulnérables est une activité sérieuse que nos prédécesseurs ont réussi à ériger au rang de véritable métier et dont nous sommes fiers et que nous n'avons de cesse de vouloir améliorer. Ne laissons pas se dégrader cet héritage sous des prétextes financiers autant qu'idéologiques. La solidarité organisée est à ce prix.



AFORMEJE

COLLECTIF DES ETUDIANTS de Montrouge

COLLECTIF DES ETUDIANTS de l'EFPP

ETUSocial 44



COLLECTIF DES ETUDIANTS de l'EPSS

